

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/280/DEL/7.5

Séance du 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 octobre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSOY Joël, M. NORBERT Jean.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme ROCHE Karine par M. BARBIER Michel, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. MANGEON Stéphane par Mme BRIFFARD Claudine, Mme GAOUYER Marie-Françoise par Mme DUJEANCOURT Anne.
Absent : M. ACCARD Stéphane.

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 15/10/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 22	Nombre de pouvoirs : 6 Absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : THEATRE DU CHATEAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2026
AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION NORMANDIE ET DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le théâtre du château est une scène conventionnée qui peut prétendre à des aides de l'Etat (DRAC) au titre du soutien à la création, la production et la diffusion du spectacle vivant, de la Région Normandie pour son fonctionnement, du Conseil départemental de Seine-Maritime au titre de l'aide aux lieux culturels de création et de diffusion et par tous autres projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- Solliciter les subventions au titre de l'année 2026 les plus élevées auprès de l'Etat, de la Région Normandie, du Conseil départemental de Seine-Maritime et d'autres partenaires,
- Signer les conventions nécessaires à l'obtention des subventions

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX